

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} février 2010

DÉLIBÉRATION n°2010.010

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 27
Date de convocation :
26 janvier 2010

L'an deux mille dix, le 01 février à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU, Melle FAUCON BIGUET Sophie qui a donné pouvoir à Mme GAILLARD Annick, M François TOURATIER qui a donné pouvoir à M Jean-Marc BRUEL.

Absent(e)s : Mme Houria LATRECHE , M Kamel BOUZERARA,

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Catherine LE BAS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Maurice RAGOT

Objet : PATRIMOINE - SE38 – TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM – RUE DU 26 MAI 1944 / RUE DU MOUCHEROTTE / PLACE PASTEUR.

Maurice RAGOT rappelle que dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue du 26 mai 1944, de la rue du Moucherotte et de la Place Pasteur, le réseau France Télécom sera enfoui.

Par délibération 2009.013 du 20 janvier 2009 le conseil municipal avait pris acte de l'avant projet de l'opération.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	40 641 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	5 848 €
Les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à :	1 159 €

La contribution aux investissements, pour cette opération s'élève à : 33 633 €

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SE38.

le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
 - o Prix de revient prévisionnel : 40 641 €
 - o Financements externes : 5 848 €
 - o Contribution prévisionnelle globale : 34 792 €

- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 33 633 €

VOTE: POUR : MAJORITE (21)

CONTRE (5 : Mmes et MM CONVERT, TOURATIER, BRUEL, LOMBARD et BLANCHARD)

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 2 février 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER